

"L'Italie dans le plan Schuman dégradée au rang de colonie" dans L'Unità (18 avril 1951)

Légende: Le 18 avril 1951, jour de la signature à Paris du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le quotidien communiste italien L'Unità estime la pondération des voix au Conseil dommageable pour l'Italie.

Source: L'Unità. Organo del partito comunista italiano. dir. de publ. Lajolo, Davide. 18.04.1951, n° 91; anno 28. Milano. "L'Italia nel piano Schuman degradata al rango di colonia", auteur:Boffa, Giuseppe , p. 6.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_italie_dans_le_plan_schuman_degradee_au_rang_de_colonie_dans_l_unita_18_avril_1951-fr-fed84308-6132-477a-b85a-7b45efd05772.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

L Italie dans le Plan Schuman dégradée au rang de colonie

Elle ne pourra compter que sur un vote contre les deux octroyés tant à la France qu'à l'Allemagne de l'Ouest qui se sont aussi ménagées le droit de veto

(de notre correspondant)

Paris, le 17. C'est demain que devrait être signé à Paris par les ministres français, ouest-allemand, italien, belge, néerlandais et luxembourgeois le traité consacrant la création d'un «pôle» du charbon et de l'acier. En effet, aujourd'hui les représentants des six pays, après une série de discussions laborieuses, se sont mis d'accord sur la composition et le fonctionnement des organismes de direction que sont la Haute Autorité, le Conseil des ministres et l'Assemblée de contrôle.

Les décisions prises à ce sujet représentent un exemple par excellence de l'abus de pouvoir des intérêts de certaines puissances vis-à-vis d'autres. Les six pays participants ont été divisés en deux catégories: les «grands» (la France et l'Allemagne de l'Ouest) et les «petits» (l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg). Cette distinction caractérisera le fonctionnement de tous les organismes de direction. Au sein du Conseil des ministres chaque pays sera représenté par un émissaire, mais quand il s'agira de prendre des décisions, le vote s'effectuera selon une procédure particulière, laquelle permettra aux deux «grands» de toujours l'emporter face aux «petits». En effet, dans une situation où se trouveront réunis d'une part les deux voix de la France et les deux de l'Allemagne et de l'autre celles de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, ce seront les deux premières qui l'emporteront et non les seconds. Ce principe a une série d'autres applications: dans le cas de figure où les votes sont de trois contre trois avec les deux «grands» du même côté, ce sera celui-ci qui en sortira vainqueur. Le principe de majorité n'aura de valeur que lorsque les deux «grands» seront opposés l'un à l'autre. Les mêmes principes présideront au fonctionnement de la Haute Autorité, laquelle sera composée de neuf membres, parmi lesquels deux pour la France et deux pour l'Allemagne de l'Ouest, un pour chacun des autres pays participants et un neuvième membre qui sera choisi en commun accord avec les huit autres. Enfin pour la désignation du président, les deux grands jouiront d'un droit de veto.

Le discours ronflant de Sforza sur la «coopération européenne» et sur la «nécessité de construire l'Europe» se réduisent par conséquent à cette simple réalité: les ministres étrangers pourront prendre, concernant notre industrie des décisions qui leurs paraissent avantageuses, sans qu'aucun représentant de notre pays ne puisse formuler de réserve efficace.

A son retour en Italie, comment Sforza justifiera-t-il cette énième trahison? En faisant un autre petit discours théorique ou en avouant que ceux qui commandent tout seront les patrons américains invisibles mais bien présents, et que par conséquent la procédure de vote se réduira en pratique à la portion congrue?

L'ambition du gouvernement américain et de celui des autres puissances occidentales serait de pouvoir traiter avec l'URSS et les autres démocraties populaires de la même manière qu'ils traitent avec Sforza et De Gasperi, jusqu'à ce qu'ils finissent par se rendre compte que, comme l'a dit Gromyko lors d'une séance au Palais Rose «nourrir de tels espoirs signifie vivre en dehors de la réalité», ils se rangent contre l'URSS et l'accusent de «couvrir des propos agressifs».

A ce niveau, le parallèle qu'on a voulu établir entre les deux conférences qui se sont déroulées ces jours-ci à Paris – celle du Plan Schuman et celle des quatre – a été très instructif. Forte de sa position ferme et cohérente en faveur de la paix, la délégation soviétique au Palais Rose a jusqu'à aujourd'hui mis à mal les manœuvres des trois, les a obligés à assumer leurs responsabilités et a démontré au monde qui sont véritablement ceux qui œuvrent à créer une détente internationale.

Aujourd'hui les trois, afin d'échapper aux critiques qui s'étaient levées de nombreux côtés à leur égard, ont soumis aux représentants soviétiques un nouveau texte d'ordre du jour, en le présentant comme une solution de compromis. En réalité, il ne contient qu'un seul pas en avant par rapport à leurs textes précédents, et il s'agit de l'insertion d'un point séparé relatif à «la question de Trieste». Toutes les autres

requêtes soviétiques ont été repoussées et dans les autres points du texte quelques modifications de pure forme ont été introduites.

Giuseppe Boffa